

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE**

DÉLIBÉRATION n° 2017/03/14-05

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 14 mars 2017, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

Vu le Code de l'Education,

Vu les statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

Vu l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire en date du 09 février 2017 portant sur l'objet de la présente délibération,

DÉCIDE :

OBJET : expérimentation PACES

Le conseil d'administration approuve le projet d'expérimentation PACES tel que défini dans le document annexé à la présente délibération.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Membres en exercice : 36

Quorum : 18

Présents et représentés : 35

Fait à Marseille, le 14 mars 2017




Yvon BERLAND
Président d'Aix-Marseille Université



Extension et renforcement des EXPERIMENTATIONS¹

III.2 - CADRE DE REPONSE :

nouvelles modalités d'admission dans les études médicales, odontologiques, pharmaceutiques et de maïeutique

(Chapitre III du décret n°2014-189 du 20 février 2014)

**3ème campagne d'appel à candidatures relatives à ces dispositifs
- novembre 2016 -**

¹ Article 39 de la Loi du 22 juillet 2013

SOMMAIRE

1. Identification du projet d'expérimentation faisant l'objet de la candidature :	4
2. Présentation globale du projet :	5
2.1. Objectifs du projet	5
2.2. Analyse du contexte de la mise en place de l'expérimentation	5
2.3. Descriptif général du projet	Erreur ! Signet non défini.
2.4. Place du dispositif dans le panorama de l'offre de formation du candidat	8
2.5. Réponses aux attentes liées à ces expérimentations de nouvelles modalités d'admission dans les études médicales, odontologiques, pharmaceutiques et de maïeutique	8
3. Architecture du projet et ingénieries	111
3.1. Filières visées par le(s) parcours adapté(s)	111
3.2. Ingénieries : pédagogique, et docimologique	133
3.3. Mise en place du projet	20
3.4. Numerus clausus réservé aux étudiants issus de l'expérimentation	22
4. Pilotage et financement du projet	23
4.1. Pilotage	23
4.2. Financement de l'expérimentation	24
5. Observations complémentaires du candidat	28
6. Engagement du candidat	29
6.1. Mise en œuvre du projet présenté	29
6.2. Information et recueil de l'avis des instances	29
6.3. Signature du candidat	31

1. Identification du projet d'expérimentation faisant l'objet de la candidature :

	OUI	NON
Volet 2 - Nouvelles modalités d'admission en deuxième ou troisième années des études médicales, odontologiques, pharmaceutiques et maïeutiques (chapitre III du décret n°2014-189 du 20 février 2014) <i>(cocher)</i>	X	

2. Présentation globale du projet :

2.1. Objectifs du projet

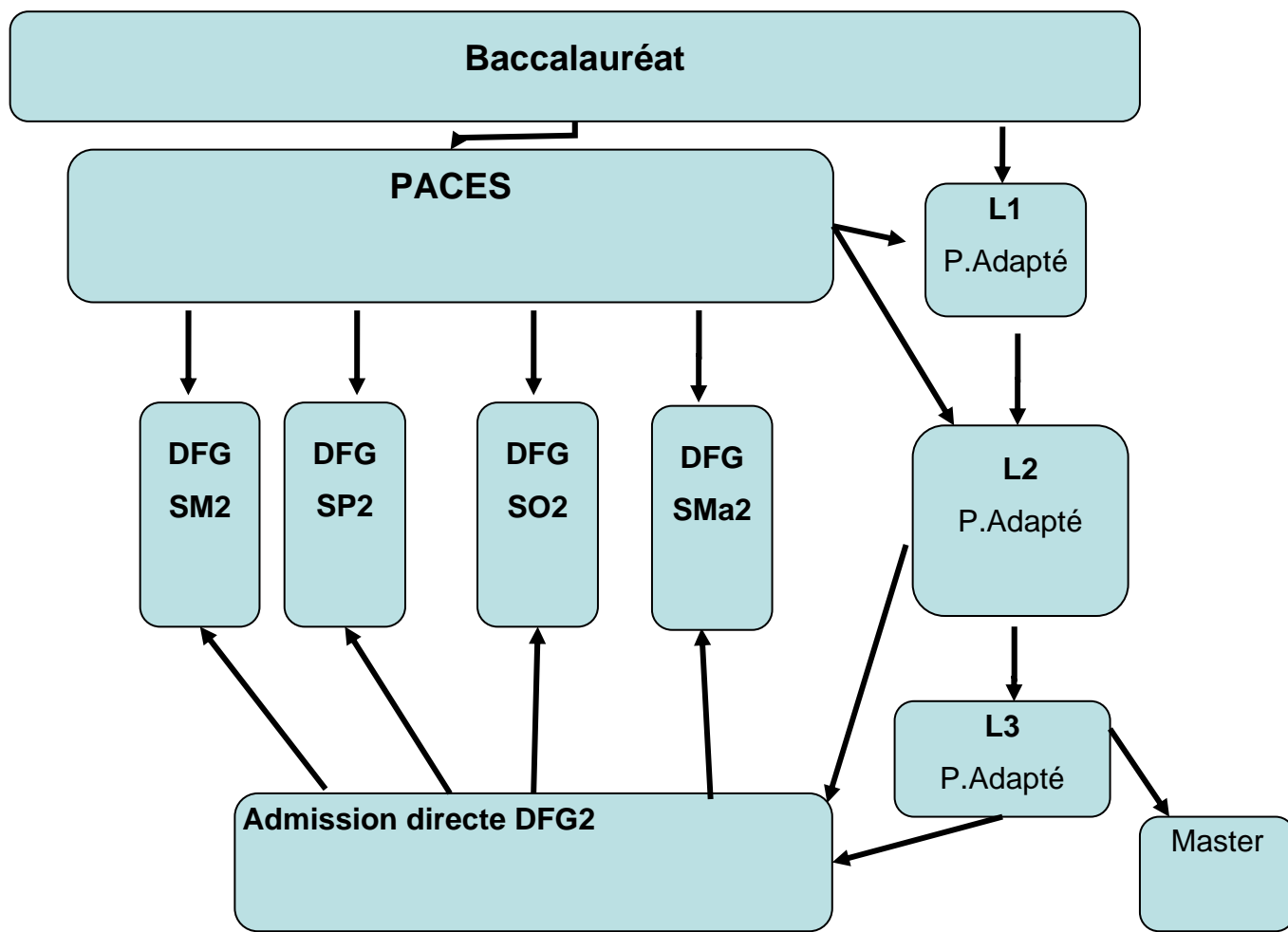
<p>Objectifs que se fixe le candidat :</p> <p><i>(les énoncer en les sériant si possible)</i></p>	<p>1- De limiter les situations d'échec des étudiants de PACES</p> <p>2- De diversifier le profil des étudiants entrant dans les filières santé</p> <p>Cf. annexe 1 Eléments de contexte et objectifs</p>
--	---

2.2. Analyse du contexte de la mise en place de l'expérimentation

Quels points saillants du contexte, selon le candidat, impactent l'atteinte de ces objectifs ?

Forces	Faiblesses
Aix Marseille Université comporte en son sein la Faculté de Médecine, la Faculté de Pharmacie, la Faculté d'Odontologie, l'Ecole Universitaire de Maïeutique de Marseille et les UFR de Sciences et des Sciences du Sport.	Importance de l'effectif attendu dans les parcours adaptés.
Opportunités	Menaces
Augmentation du Numerus Clausus (NC) de la Filière Médecine en 2016/2017. Une partie de cette augmentation serait attribuée à la voie d'admission directe en DFG2.	Le NC n'est pas augmenté dans les filières de Pharmacie, d'Odontologie et de Maïeutique. L'ouverture des voies d'admission directes en DFG2 amènera à une diminution des places mises au concours de PACES.

<p>Descriptif général</p> <p><i>(ne pas dépasser une vingtaine de lignes)</i></p>	<p>Pour répondre aux objectifs de limiter les situations d'échec en PACES et de diversifier le profil des étudiants, ce projet prévoit</p> <p>1- d'ouvrir une voie d'admission directe en diplôme de formation générale 2^{ème} année (DFG2) de santé, au niveau L2 ou L3.</p> <p>2- de proposer des parcours adaptés de licence destinés à recevoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'une part des étudiants issus de PACES - d'autre part des étudiants ne venant pas de PACES et se destinant aux métiers de la santé. <p>Ces parcours adaptés permettront de se présenter à la voie d'admission directe en DFG2 à l'issue de la L2 ou de la L3. Cf. schéma page suivante.</p> <p>Les parcours adaptés sont des cursus à capacité d'accueil limitée au sein de la licence Sciences de la Vie, de la licence de Chimie et de la licence STAPS.</p> <p>Ces parcours seront ouverts (cf. annexe 2 Condition d'accès):</p> <ul style="list-style-type: none"> - aux étudiants ayant eu une inscription en PACES. Ils auront le choix entre redoubler la PACES et postuler à un des parcours adaptés de licence. L'orientation au niveau L1 ou L2 de parcours adapté est soumise à conditions. Les parcours adaptés et la voie d'admission directe en DFG2 ne sont pas ouverts aux étudiants ayant eu deux inscriptions en PACES. - Via Admission Post Bac (APB), à des étudiants n'ayant pas été inscrits en PACES. Ces étudiants pourront se présenter 2 fois (en fin de L2 et en fin de L3) à la procédure d'admission directe en DFG2 . <p>Le nombre de places ouvertes à l'entrée des parcours adaptés est contingenté.</p> <p>Le NC de PACES sera scindé. La part du NC attribuée à la voie d'accès directe sera de 5% en 2018/2019 puis de 7% à partir de 2019/2020 quand les parcours seront complètement activés pour les étudiants issus de PACES.</p> <p>La procédure d'admission directe en DFG2 comportera une phase d'admissibilité sur dossiers et une phase d'admission comportant des épreuves orales destinées à évaluer le projet professionnel, les capacités d'analyse, de raisonnement et de réflexion autour d'une situation complexe ainsi que les aptitudes à la communication.</p>
--	---



2.3. Place du dispositif dans le panorama de l'offre de formation du candidat

Son articulation avec l'offre de formation de l'établissement porteur du projet :	Ce projet s'intègre dans l'offre de formation d'Aix Marseille Université. Au sein d'AMU les facultés de médecine, de pharmacie, d'odontologie et l'école de maïeutique organisent les formations de santé : PACES (UFR médecine), DFGSM, DFGSP, DFGSO, DFGSMa. Les UFR de Sciences et la Faculté des Sciences du Sport ont la responsabilité de la licence Sciences de la Vie, de la licence de Chimie et de la licence STAPS.
Son articulation avec l'offre de formation du site :	AMU est le seul établissement du site à intégrer des UFR de Santé

2.4. Réponses aux attentes liées à ces expérimentations de nouvelles modalités d'admission dans les études médicales, odontologiques, pharmaceutiques et de maïeutique

L'objectif de diversification du recrutement des étudiants nécessite d'augmenter la part de profils d'étudiants aujourd'hui minoritaires dans ces études.

<p>Publics cibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Combien d'étudiants pourraient bénéficier chaque année du projet présenté (tous parcours expérimentaux confondus) ? - Quels sont les différents profils des publics visés par le projet d'expérimentation présenté et leur part relative souhaitée dans les publics attendus dans le parcours expérimental ? <p><i>(établir une projection, en relation avec les objectifs annoncés)</i></p>	<p>Les publics concernés sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les étudiants admis en parcours adaptés à l'issue de la PACES : 200 places sont ouvertes réparties sur le L1 et le L2 de parcours adapté. - Les étudiants non issus de PACES (APB) 45 places en L1, 15 par parcours 45 places en L2, 15 par parcours En L3, les étudiants issus du L2 de parcours adaptés n'ayant pas intégré un DFG2 <p>En 2014/2015, 95% des étudiants ayant intégré une filière de PACES étaient issus de la série S. 26,4 % d'entre eux ont eu mention très bien au baccalauréat. Dans la filière Médecine 98% des étudiants admis étaient issus de la série S, avec mention Bien ou Très bien pour 77% d'entre eux.</p> <p>L'objectif est d'accroître la présence d'étudiants issus de différentes séries du baccalauréat et démontrant des qualités attendues dans les professions de santé.</p>
--	---

<p>Mesures envisagées :</p> <p>Quelles sont les mesures envisagées pour atteindre l'objectif de diversification des publics admis à l'issue des parcours définis dans le projet du candidat ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Fin du tout concours (QCM) et de l'homogénéisation des étudiants de DFG2 , et fin du passage obligatoire par la PACES pour entrer dans les études de santé - Intégration d'épreuves orales dans le processus de recrutement (admission directe en DFG2) particulièrement adapté aux exigences des métiers de santé et permettant d'évaluer les capacités d'analyse, de raisonnement et de réflexion, les aptitudes à la communication et d'apprécier la motivation et le projet professionnel des candidats.
---	---

Ces expérimentations doivent contribuer à amener une majorité d'étudiants attirés par ces filières à se projeter dans des parcours personnels et professionnels dans le domaine de la santé ou dans un autre domaine, limitant ainsi les situations d'échec.

<p>Mesures envisagées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Quelles sont les mesures envisagées pour atteindre cet objectif de limitation des situations d'échec pour la majorité des étudiants ? 	<p>Eviter les redoublements de PACES et l'échec à l'issue de 2 années de PACES grâce à des parcours adaptés ouvrant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sur les formations de santé à partir du DFG2 - sur les Masters des UFR de Sciences, Sciences du Sport ou Santé, permettant aux étudiants de poursuivre leur formation dans le cadre de leur projet personnel et professionnel.
---	---

Enfin, ces expérimentations doivent permettre de mieux préparer les étudiants aux attendus des 2^{ème} et/ou 3^{ème} années des études dans les 4 filières visées (maïeutique, médecine, odontologie, pharmacie).

<p>Mesures envisagées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Quelles sont les mesures envisagées pour atteindre cet objectif de préparation des étudiants à l'entrée dans les 4 filières ? 	<p>Préparer le projet professionnel et renforcer l'acquisition des bases nécessaires à la poursuite du cursus de DFG2 .</p>
---	---

Observations / remarques :

(si ce paragraphe 2.4, relatif à ces différentes attentes, suscite des observations, des remarques ou des précisions complémentaires)

3. Architecture du projet et ingénieries

3.1. Filières visées par le(s) parcours adapté(s)

Parcours adapté			Accès direct aux études médicales, odontologiques, pharmaceutiques et maïeutiques		
Type :	Licence existante <i>(oui / non)</i>	Oui	possible en : <i>(cocher)</i>		
	Licence dédiée <i>(oui / non)</i>	Non			
	Autre parcours <i>(oui / non)</i>	Non			
n° <i>(numéroter ce parcours)</i>		1	filière	2ème année	3ème année
Intitulé :	Sciences de la Vie		Médecine	x	
			Odontologie	x	
			Pharmacie	x	
			Maïeutique	x	

N.B. si plusieurs parcours sont proposés dans le dispositif, copier le tableau ci-dessus autant de fois que nécessaire (en prenant soin, pour chacun d'eux, de changer le n° du parcours).

Parcours adapté			Accès direct aux études médicales, odontologiques, pharmaceutiques et maïeutiques		
Type :	Licence existante <i>(oui / non)</i>	Oui	possible en : <i>(cocher)</i>		
	Licence dédiée <i>(oui / non)</i>	Non			
	Autre parcours <i>(oui / non)</i>	Non			
n° <i>(numéroter ce parcours)</i>		2	filière	2ème année	3ème année
Intitulé :	Chimie		Médecine	x	
			Odontologie	x	
			Pharmacie	x	
			Maïeutique	x	

Parcours adapté			Accès direct aux études médicales, odontologiques, pharmaceutiques et maïeutiques		
Type :	Licence existante <i>(oui / non)</i>	Oui	possible en : <i>(cocher)</i>		
	Licence dédiée <i>(oui / non)</i>	Non			
	Autre parcours <i>(oui / non)</i>	Non			
n° <i>(numéroter ce parcours)</i>		3	filière	2ème année	3ème année
Intitulé :	STAPS		Médecine	x	
			Odontologie	x	
			Pharmacie	x	
			Maïeutique	x	

3.2. Ingénieries : pédagogique, de formation et docimologique

Parcours adapté n° : <i>(rappeler ce n°)</i>	1		
Intitulé de ce parcours adapté : <i>(l'intitulé de ce parcours est celui qui a été inscrit sous le même numéro dans le tableau du paragraphe précédent)</i>	Sciences de la Vie (SV)		
Typologie (rappel) <i>(cocher)</i>	Licence existante	Licence dédiée	Autre parcours
	X		
Nombre d'UE complémentaires (le cas échéant) :	Une UE complémentaire par semestre à partir du L1S2		
Intitulés de ces UE complémentaires :	<p>Le principe du projet proposé par l'Université d'Aix-Marseille consiste à compléter les connaissances des étudiants de la licence SV par des UE existantes dans les licences chimie et STAPS ou par des UE optionnelles de la licence SV. Cette liste est riche de plusieurs UE dont le thème est tout à fait cohérent avec des études médicales et ce, pour chaque semestre, mais leur contenu ne peut être précisément explicité ici, étant donné que l'offre disponible en septembre 2018 n'est pas détaillée au niveau des UE.</p> <p>A noter qu'au semestre 2 les étudiants venant directement d'APB (ce sera également vrai pour les étudiants arrivant de PACES mais acceptés en première année de licence) ont, au sein de leur cursus, une UE de projet professionnel qui sera pour ces groupes orientée vers les métiers médicaux (cf. tableau). Pour ces étudiants l'UE supplémentaire sera donc une UE parmi les UE de physiologie, de biochimie et d'anatomie existantes au semestre 2. Ces étudiants passent au semestre 3 selon les conditions exposées en annexe2 (Conditions d'accès) et suivent ainsi, au cours des différents semestres, une série cohérente d'enseignements complétant leur formation en sciences de la vie relativement à la connaissance du corps humain et de son fonctionnement.</p> <p>Pour les étudiants arrivant de PACES et acceptés en 2^{ème} année, l'UE concernant le projet professionnel sera organisée au semestre 3 (cf. tableau). Au semestre 4, ils suivront une UE complétant l'enseignement reçu en PACES ou revisitant celui-ci sous d'autres modalités plus spécifiques à la faculté des sciences (TD et TP).</p>		
Nombre de semestres à valider pour prétendre à une admission directe en 2^{ème} année des études visées (filières mentionnées dans le tableau correspondant du précédent paragraphe) :	<p>4 semestres pour une admission à l'issue du L2</p> <p>6 semestres pour une admission à l'issue du L3</p>		
Dispositions garantissant aux candidats 2 chances d'admission dans ces filières <i>(décrire et illustrer)</i>	<p>Etudiants issus d'une PACES : 1 candidature à l'issue du L2</p> <p>Etudiants hors PACES : 2 candidatures autorisées, une à l'issue du L2 et une à l'issue du L3</p>		

<p>Points saillants de l'ingénierie pédagogique :</p> <p><i>(mettre en valeur la cohérence des choix effectués)</i></p> <p>A titre d'exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cohérence des parcours (au regard de l'objectif d'admission directe dans chacune des filières), - Formes des enseignements (expliciter les bénéfices de leur complémentarité), - Modalités d'évaluation formative, - Modalités d'accompagnement des apprentissages, - Modalités d'accompagnement du projet professionnel, - Prise en compte des redoublants (notamment de PACES), - Dispositifs prévoyant, le cas échéant, des doubles-cursus (illustrer), - Etc. 	<p>Pour intégrer le S2 du parcours adapté, les étudiants devront avoir obtenu une moyenne supérieure à 12/20 au S1 de parcours adapté.</p> <p>Au cours du S1 de la licence SV, une information sera faite sur l'existence du parcours adapté. Des étudiants de SV S1, ayant eu une moyenne supérieure à 12/20 pourront postuler à une admission en S2 de parcours adaptés sous réserve de postes vacants. L'admission se fera sur dossier et lettre de motivation.</p> <p>Les étudiants de L1 parcours adapté ayant eu une moyenne générale supérieure à 12/20 et une note supérieure à 12/20 aux UE complémentaires seront admis à passer en L2 de parcours adapté.</p> <p>Les étudiants de L2 parcours adapté ayant eu une moyenne générale supérieure à 12/20 et une note supérieure à 12/20 aux UE complémentaires seront admis à passer en L3 de parcours adapté.</p>
<p>Points saillants de l'ingénierie docimologique :</p> <p><i>(mettre en valeur la cohérence des choix effectués)</i></p> <p>A titre d'exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contrôle continu, - Déroulement de la phase d'admissibilité / conditions d'admissibilité, - Déroulement de la phase d'admission dans les 4 filières, - Critères d'admission, - Etc. 	<p>La procédure d'admission directe en DFG2 comportera une phase d'admissibilité sur dossiers et une phase d'admission comportant des épreuves orales destinées à évaluer le projet professionnel, les capacités d'analyse, de raisonnement et de réflexion autour d'une situation complexe ainsi que les aptitudes à la communication.</p>

N.B. si plusieurs parcours sont proposés dans le dispositif, copier le tableau ci-dessus autant de fois que nécessaire.

Tableau 1

	entrée APB	
	semestre 1	S1
	(PPP) + UE complémentaire 1	S2
Admission directe 1 vers DFG2	UE complémentaire 2	S3
	UE complémentaire 3	S4
Admission directe 2 vers DFG2	UE complémentaire 4	S5
	UE complémentaire 5	S6

	Entrée PACES moy <10	Entrée PACES moy >10 directement en L2	
S1	semestre 1		
S2	(PPP) + UE complémentaire 1		
S3	UE complémentaire 2	PPP+ UE complémentaire 2bis	Admission directe 1 vers DFG2
S4	UE complémentaire 3	UE complémentaire 3 bis	
S5	possibilité de continuer en L3		
S6			

Parcours adapté n° : <i>(rappeler ce n°)</i>	2		
Intitulé de ce parcours adapté : <i>(l'intitulé de ce parcours est celui qui a été inscrit sous le même numéro dans le tableau du paragraphe précédent)</i>	Chimie		
Typologie (rappel) <i>(cocher)</i>	Licence existante	Licence dédiée	Autre parcours
	X		
Nombre d'UE complémentaires (le cas échéant) :	Une UE complémentaire par semestre à partir du L1S2		
Intitulés de ces UE complémentaires :	<p>Le principe du projet proposé par l'Université d'Aix-Marseille consiste à compléter les connaissances des étudiants de la licence SV par des UE existantes dans les licences chimie et STAPS ou par des UE optionnelles de la licence SV. Cette liste est riche de plusieurs UE dont le thème est tout à fait cohérent avec des études médicales et ce, pour chaque semestre, mais leur contenu ne peut être précisément explicité ici, étant donné que l'offre disponible en septembre 2018 n'est pas détaillée au niveau des UE.</p> <p>A noter qu'au semestre 2 les étudiants venant directement d'APB (ce sera également vrai pour les étudiants arrivant de PACES mais acceptés en première année de licence) ont, au sein de leur cursus, une UE de projet professionnel qui sera pour ces groupes orientée vers les métiers médicaux (cf. tableau). Pour ces étudiants l'UE supplémentaire sera donc une UE parmi les UE de physiologie, de biochimie et d'anatomie existantes au semestre 2. Ces étudiants passent au semestre 3 selon les conditions exposées en annexe2 (Conditions d'accès) et suivent ainsi, au cours des différents semestres, une série cohérente d'enseignements complétant leur formation en sciences de la vie relativement à la connaissance du corps humain et de son fonctionnement.</p> <p>Pour les étudiants arrivant de PACES et acceptés en 2^{ème} année, l'UE concernant le projet professionnel sera organisée au semestre 3 (cf. tableau). Au semestre 4, ils suivront une UE complétant l'enseignement reçu en PACES ou revisitant celui-ci sous d'autres modalités plus spécifiques à la faculté des sciences (TD et TP).</p>		
Nombre de semestres à valider pour prétendre à une admission directe en 2^{ème} année des études visées (filieres mentionnées dans le tableau correspondant du précédent paragraphe) :	<p>4 semestres pour une admission à l'issue du L2</p> <p>6 semestres pour une admission à l'issue du L3</p>		
Dispositions garantissant aux candidats 2 chances d'admission dans ces filières <i>(décrire et illustrer)</i>	<p>Etudiants issus d'une PACES : 1 candidature à l'issue du L2</p> <p>Etudiants hors PACES : 2 candidatures autorisées, un à l'issue du L2 et une à l'issue du L3</p>		

<p>Points saillants de l'ingénierie pédagogique :</p> <p><i>(mettre en valeur la cohérence des choix effectués)</i></p> <p>A titre d'exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cohérence des parcours (au regard de l'objectif d'admission directe dans chacune des filières), - Formes des enseignements (expliciter les bénéfices de leur complémentarité), - Modalités d'évaluation formative, - Modalités d'accompagnement des apprentissages, - Modalités d'accompagnement du projet professionnel, - Prise en compte des redoublants (notamment de PACES), - Dispositifs prévoyant, le cas échéant, des doubles-cursus (illustrer), - Etc. 	<p>Pour intégrer le S2 du parcours adapté, les étudiants devront avoir obtenu une moyenne supérieure à 12/20 au S1 de parcours adapté.</p> <p>Au cours du S1 de la licence de Chime, une information sera faite sur l'existence du parcours adapté. Des étudiants de Chimie S1, ayant eu une moyenne supérieure à 12/20 pourront postuler à une admission en S2 de parcours adaptés sous réserve de postes vacants. L'admission se fera sur dossier et lettre de motivation.</p> <p>Les étudiants de L1 parcours adapté ayant eu une moyenne générale supérieure à 12/20 et une note supérieure à 12/20 aux UE complémentaires seront admis à passer en L2 de parcours adapté.</p> <p>Les étudiants de L2 parcours adapté ayant eu une moyenne générale supérieure à 12/20 et une note supérieure à 12/20 aux UE complémentaires seront admis à passer en L3 de parcours adapté.</p>
<p>Points saillants de l'ingénierie docimologique :</p> <p><i>(mettre en valeur la cohérence des choix effectués)</i></p> <p>A titre d'exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contrôle continu, - Déroulement de la phase d'admissibilité / conditions d'admissibilité, - Déroulement de la phase d'admission dans les 4 filières, - Critères d'admission, - Etc. 	<p>La procédure d'admission directe en DFG2 comportera une phase d'admissibilité sur dossiers et une phase d'admission comportant des épreuves orales destinées à évaluer le projet professionnel, les capacités d'analyse, de raisonnement et de réflexion autour d'une situation complexe ainsi que les aptitudes à la communication.</p>

Parcours adapté n° : <i>(rappeler ce n°)</i>	3		
Intitulé de ce parcours adapté : <i>(l'intitulé de ce parcours est celui qui a été inscrit sous le même numéro dans le tableau du paragraphe précédent)</i>	STAPS		
Typologie (rappel) <i>(cocher)</i>	Licence existante	Licence dédiée	Autre parcours
	X		
Nombre d'UE complémentaires (le cas échéant) :	Une UE complémentaire par semestre à partir du L1S2		
Intitulés de ces UE complémentaires :	<p>Le principe du projet proposé par l'Université d'Aix-Marseille consiste à compléter les connaissances des étudiants de la licence STAPS par des UE existantes dans les licences Sciences de la vie et chimie et par des UE optionnelles de la licence STAPS. Cette liste est riche de plusieurs UE dont le thème est tout à fait cohérent avec des études de santé et ce, pour chaque semestre, mais leur contenu ne peut être précisément explicité ici, étant donné que l'offre disponible en septembre 2018 n'est pas encore détaillée au niveau des UE et suppose une concertation approfondie de l'équipe pédagogique.</p> <p>A noter qu'au semestre 2 les étudiants venant directement d'APB (ce sera également vrai pour les étudiants arrivant de PACES mais acceptés en première année de licence) ont, au sein de leur cursus, une UE de projet professionnel qui sera pour ces groupes orientée vers les métiers de santé. Pour ces étudiants, l'UE supplémentaire sera une UE comprenant des enseignements de physiologie, de biochimie et d'anatomie. Ces étudiants passent au semestre 3 selon les conditions exposées plus bas et suivent ainsi, au cours des différents semestres, une série cohérente d'enseignements complétant leur formation en STAPS relativement à la connaissance du corps humain et de son fonctionnement.</p> <p>Pour les étudiants arrivant de PACES et acceptés en 2^{ème} année, au semestre 3 l'UE supplémentaire comprendra un accompagnement au projet professionnel. Au semestre 4, ils suivront une UE complétant l'enseignement reçu en PACES ou revisitant celui-ci sous d'autres modalités plus spécifiques à la faculté des sciences du sport (TD et TP).</p>		
Nombre de semestres à valider pour prétendre à une admission directe en 2^{ème} année des études visées (filières mentionnées dans le tableau correspondant du précédent paragraphe) :	<p>4 semestres pour une admission à l'issue du L2</p> <p>6 semestres pour une admission à l'issue du L3</p>		

<p>Dispositions garantissant aux candidats 2 chances d'admission dans ces filières</p> <p><i>(décrire et illustrer)</i></p>	<p>Etudiants issus d'une PACES : 1 candidature à l'issue du L2 Etudiants hors PACES : 2 candidatures autorisées, un à l'issue du L2 et une à l'issue du L3</p>
<p>Points saillants de l'ingénierie pédagogique :</p> <p><i>(mettre en valeur la cohérence des choix effectués)</i></p> <p>A titre d'exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cohérence des parcours (au regard de l'objectif d'admission directe dans chacune des filières), - Formes des enseignements (expliciter les bénéfices de leur complémentarité), - Modalités d'évaluation formative, - Modalités d'accompagnement des apprentissages, - Modalités d'accompagnement du projet professionnel, - Prise en compte des redoublants (notamment de PACES), - Dispositifs prévoyant, le cas échéant, des doubles-cursus (illustrer), - Etc. 	<p>Pour intégrer le S2 du parcours adapté, les étudiants devront avoir obtenu une moyenne supérieure à 12/20 au S1 de parcours adapté.</p> <p>Au cours du S1 de la licence STAPS une information sera faite sur l'existence du parcours adapté. Des étudiants de STAPS S1, ayant eu une moyenne supérieure à 12/20 pourront postuler à une admission en S2 de parcours adaptés sous réserve de postes vacants. L'admission se fera sur dossier et lettre de motivation.</p> <p>Les étudiants de L1 parcours adapté ayant eu une moyenne générale supérieure à 12/20 et une note supérieure à 12/20 aux UE complémentaires seront admis à passer en L2 de parcours adapté.</p> <p>Les étudiants de L2 parcours adapté ayant eu une moyenne générale supérieure à 12/20 et une note supérieure à 12/20 aux UE complémentaires seront admis à passer en L3 de parcours adapté.</p>
<p>Points saillants de l'ingénierie docimologique :</p> <p><i>(mettre en valeur la cohérence des choix effectués)</i></p> <p>A titre d'exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contrôle continu, - Déroulement de la phase d'admissibilité / conditions d'admissibilité, - Déroulement de la phase d'admission dans les 4 filières, - Critères d'admission, - Etc. 	<p>La procédure d'admission directe en DFG2 comportera une phase d'admissibilité sur dossiers et une phase d'admission comportant des épreuves orales destinées à évaluer le projet professionnel, les capacités d'analyse, de raisonnement et de réflexion autour d'une situation complexe ainsi que les aptitudes à la communication.</p>

3.3. Mise en place du projet

<p>Communication prévue autour du dispositif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Quelles sont les modalités d'information du public (étudiants, parents, équipes pédagogiques des lycées,...) et de la communauté universitaire ? - Quel calendrier ? 	<p><u>Etudiants :</u> Présentation du dispositif aux associations étudiantes, au tutorat, aux élus étudiants aux CE et CA des UFR concernées, présentation et mise au vote en Comité des Etudes, Conseils d'UFR, en CFVU, en CA, réunions d'information sur les passerelles et réorientations organisée après les résultats de janvier.</p> <p><u>Lycéens :</u> Informations aux Lycéens de Terminales et de Premières (visioconférences organisées par la Faculté de Médecine en lien avec le Rectorat, Salons Etudiants, Forums).</p> <p><u>Enseignants :</u> Présentation du dispositif en Assemblée Générale et aux élus des Conseils des UFR concernées, groupe de travail mise en place de l'expérimentation, CFVU, CA.</p> <p><u>Public :</u> Des informations (films, diaporamas, indicateurs ...) en lien avec les métiers de santé et leurs spécificités, ainsi que les exigences de la formation seront mises en ligne sur le site de l'Université.</p>
---	--

<p>Synergies internes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le candidat a-t-il prévu une formalisation des collaborations entre les composantes de l'université candidate ? 	<p>Ces collaborations seront formalisées au sein d'Aix Marseille Université</p>
--	---

<p>Partenariats externes :</p> <ul style="list-style-type: none">- Le candidat a-t-il noué des partenariats avec des établissements dispensant des formations autres que celles des 4 filières médicales, odontologiques, pharmaceutiques et maïeutiques ?- Ces partenariats sont-ils formalisés ? (si oui, comment ?) <p><i>(décrire)</i></p>	<p>Non</p>
--	------------

<p>Partenariats externes autres :</p> <p>Le candidat a-t-il noué un partenariat avec d'autres universités engagées :</p> <ul style="list-style-type: none">- dans ce volet 2 de l'expérimentation ?- dans une expérimentation proche ou similaire ? <p><i>(décrire)</i></p>	<p>Non</p>
---	------------

3.4. Numerus clausus réservé aux étudiants issus de l'expérimentation

Accès direct en 2^{ème} année (via un parcours adapté)			
Université de (rappeler sa raison sociale) :	AMU		
filière	<i>(pour chacune des années universitaires ci-dessous, préciser le pourcentage du numerus clausus principal réservé à ces étudiants)</i>		
	2017-2018	2018-2019	2019-2020
médecine	0	5% (18)	7% (25)
odontologie	0	5% (3)	7% (5)
pharmacie	0	5% (8)	7% (10)
maïeutique	0	5% (2)	7% (3)

Accès direct en 3^{ème} année (via un parcours adapté)			
Université de (rappeler sa raison sociale) :			
filière	<i>(pour chacune des années universitaires ci-dessous, préciser le pourcentage du numerus clausus principal réservé à ces étudiants)</i>		
	2017-2018	2018-2019	2019-2020
médecine	0	0	0
odontologie	0	0	0
pharmacie	0	0	0
maïeutique	0	0	0

NB II n'est pas envisagé d'admission directe en DFG3 car la formation clinique ou professionnelle spécifique débute dès le DFG2. Par exemple avant le début ou pendant la durée du DFGSM2 sont organisés le stage clinique infirmier, les stages hospitaliers, la formation par la simulation et l'AFGSU.

4. Pilotage et financement du projet

4.1. Pilotage

Instances de pilotage, de suivi et d'évaluation	Attributions / Périmètre	Composition	Fonctionnement
Commission de pilotage		Pr. Th Paul, VP CFVU, Aix Marseille Université Pr G. Leonetti, Doyen Faculté de Médecine Pr F. Dignat –Georges Doyen, Faculté de Pharmacie Pr J. Dejou, Doyen Faculté d'Odontologie Mme C. Zakarian Directrice Ecole Universitaire de Maïeutique Pr. E. Berton, Doyen de la Faculté des Sciences du Sport Pr. J-M ; Pons, Doyen de la Faculté des Sciences M. P. Sauvageon, Pr JL Jouve, Direction IFMK Pr JM. Viton, Assesseur aux Etudes, Faculté de Médecine Pr. P. Rathelot, Vice Doyen Pédagogie, Faculté de Pharmacie Pr. L. Mouret, Vice Doyenne Pédagogie, Faculté des Sciences Pr. P. Carlier, Vice Doyen Pédagogie, Faculté de	

--	--	--	--

<p>La conduite de l'expérimentation est-t-elle confiée à un chef de projet ?</p> <p>Si oui, quelle part de son temps consacre-t-il exclusivement à cette activité ?</p> <p><i>(préciser la quotité en « équivalent temps plein »)</i></p>	<p>Pr. JM. Viton</p> <p>0.2 ETP</p>
<p>Quel est son rôle ?</p>	<p>Coordination du pilotage, du suivi et de l'évaluation</p>

<p>Suivi et évaluation du dispositif expérimental :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Quelles sont les modalités d'évaluation du déroulement de l'expérimentation ? - Quels sont les indicateurs identifiés pour ce suivi et cette évaluation ? 	<p>L'évaluation s'appuiera sur le suivi des indicateurs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'étudiants inscrits en PACES - Pourcentage d'étudiants primants et doublants inscrits en PACES - Pourcentage d'étudiants primant ayant a- une moyenne inférieure à 8/20, b- ayant une moyenne comprise entre 8 et 10/20 à la PACES et entre 10 et 12/20. – annuel. - Pourcentage d'étudiants primant ayant une moyenne supérieure à 10/20 (reçus-collés) à la PACES. – annuel. - Taux de réussite des redoublants de PACES. - Nombre d'étudiants issus de PACES inscrits en parcours adaptés de licence (L1, L2 et L3)– annuel. - Nombre d'étudiants non issus de PACES (APB) inscrits en parcours adaptés de licence (L1, L2 et L3)– annuel. - Nombre d'étudiants non issus de PACES (APB) inscrits en parcours adaptés de licence (L1, L2 et L3) et se présentant aux épreuves d'admission directe en DFG2 – annuel. - Nombre d'étudiants non issus de PACES (APB) admis en L2 de parcours adapté. - Nombre d'étudiants admis directement en DFG – annuel. - Nombre d'étudiants admis directement en DFG n'étant jamais passés par la PACES – annuel. - Nombre d'étudiants admis directement en DFG ayant été inscrit une fois en PACES – annuel. - Pourcentage d'étudiant ayant atteint un niveau Licence après 3 ans d'étude en étant initialement passé par la PACES - Répartition des étudiants de DFG en fonction de la série et de la mention au Baccalauréat. - Pourcentage d'étudiants boursiers admis en 2^{ème} année santé par type de concours <p>Ce suivi sera effectué avec le soutien de l'OVE (observatoire de la vie étudiante) d'AMU.</p>
---	--

<p>Suivi et évaluation des étudiants sortant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en cours ou - au terme de leur cursus dans le dispositif expérimental : <ul style="list-style-type: none"> - Quelles sont les modalités du suivi de ces étudiants ? - Quels sont les indicateurs identifiés pour ce suivi ? 	<p>Le suivi des étudiants s'appuie sur la connaissance des données sur le</p> <ul style="list-style-type: none"> - Passage en L2 pour les étudiants issus de PACES entrant en parcours adapté L1 - Passage en L3 pour les étudiants issus de PACES entrant en parcours adapté - Passage en parcours adapté L2 puis en L3 pour les étudiants non issus de PACES. <p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'étudiants inscrits en parcours adaptés de licence– annuel. - Nombre d'étudiants admis directement en DFG – annuel. - Nombre d'étudiants admis directement en DFG n'étant jamais passés par la PACES – annuel. - Nombre d'étudiants admis directement en DFG ayant été inscrit une fois en PACES – annuel. - Pourcentage d'étudiant ayant atteint un niveau Licence après 3 ans d'étude en étant initialement passé par la PACES
---	--

<p>Indicateurs de réussite :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Quels sont les indicateurs qui permettraient de conclure à une réussite avérée du projet d'expérimentation ? 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'étudiants issus de PACES intégrant les parcours adaptés. - Diminution des situations d'échec en PACES (= du taux d'échec des redoublants en PACES) - Taux d'étudiants atteignant le niveau licence en parcours adapté ou dans un autre parcours de licence. - Durée du cursus en licence - Modification de la répartition des étudiants en fonction des séries et des mentions au baccalauréat.
<p>Indicateurs d'alerte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Quels sont ceux qui conduiraient à une remise en cause du projet d'expérimentation mis en œuvre par le candidat ? 	<p>Insuffisance de qualité des dossiers des candidats à l'admission directe. Taux d'échec des étudiants issus des parcours adaptés en fin de DFG2 (redoublement du DFG2)</p>

<p>Amélioration de la qualité de l'expérimentation :</p> <p>Un dispositif de mise en œuvre et de suivi des mesures correctives décidées est-il envisagé ?</p> <p><i>(décrire son fonctionnement)</i></p>	<p>Le comité de Pilotage assurera le suivi sur la base des indicateurs cités et proposera les mesures correctives jugées utiles.</p>
---	--

4.2. Financement de l'expérimentation

<p>Auto-financement :</p> <p>Quels sont les moyens affectés par l'établissement pour mettre en œuvre le dispositif ?</p>	<p>Ce dispositif s'appuiera sur un financement spécifique dans le cadre de l'Initiative d'excellence AMIDEX d'AMU.</p>
---	--

<p>Co-financements, le cas échéant :</p> <p>Le candidat prévoit-il de faire appel à d'autres financements ?</p>	
--	--

5. Observations complémentaires du candidat

<p>Le cas échéant, quels sont les points sur lesquels le candidat souhaite apporter un complément d'information ?</p> <p><i>(compléter si besoin les réponses apportées dans ce dossier de présentation du projet d'expérimentation)</i></p>	<p><u>Conditions de Candidatures</u></p> <p>Le nombre maximum de candidature sera limité</p> <ul style="list-style-type: none">- à une pour les candidats ayant eu une inscription en PACES.- à deux pour les autres candidats. <p>Le dispositif n'est pas ouvert aux étudiants ayant eu deux inscriptions en PACES.</p> <p>Une même année, un candidat pourra candidater à l'admission dans au plus deux filières.</p> <p>Une inscription active aux concours sera demandée.</p> <p><u>Attribution des postes</u></p> <p>Le jury ne pourra attribuer plus de poste qu'initialement publié.</p> <p>En cas d'absence de candidats ayant le niveau requis, le jury ne sera pas dans l'obligation de pourvoir tous les postes du numerus clausus publié.</p> <p>Les éventuels postes non attribués viendront augmenter d'autant le numerus clausus PACES de l'année universitaire en cours.</p> <p><u>Délivrance de diplômes</u></p> <p>Les diplômes délivrés seront les mentions de licence dans lesquels les étudiants auront choisis de s'inscrire. Un supplément au diplôme leur sera fourni pour justifier des compétences acquises dans le cadre des enseignements des modules complémentaires.</p> <p><u>Place du dispositif dans l'offre de formation</u></p> <p>Le dispositif s'inscrira dans le cadre de l'offre de formation de d'Aix Marseille Université.</p>
---	--

6. Engagement du candidat

6.1. Mise en œuvre du projet présenté

<p>Année de mise en œuvre :</p> <p>A quelle date le candidat s'engage-t-il à mettre en œuvre l'expérimentation ?</p> <p>N.B. Pour les universités déjà engagées dans un dispositif d'expérimentation, à quelle date s'engagent-elles à mettre en œuvre les ajustements décrits dans leur projet ?</p>	<p>2017, 2^{ème} et 3^{ème} trimestres : communication sur le dispositif</p> <p>2017-2018 : Début des parcours adaptés de licence L1. Ouverture aux étudiants hors PACES.</p> <p>2018/2019 : Début des parcours adaptés de licence L2. Ouverture du L1 et du L2 aux étudiants issus de PACES.</p> <p>Le NC est scindé</p> <p>2019 Mai/ Juin: Jury d'admission directe en DFG2 pour étudiants issus du L2 de parcours adapté</p> <p>2019 Septembre : Entrée en DFG2 des admis</p> <p>2019/2020 : Début du parcours adapté de licence L3.</p> <p>2020 Mai/Juin : Jury d'admission directe en DFG2 pour étudiants issus du L2 et de L3 de parcours adapté</p>
--	--

6.2. Information et recueil de l'avis des instances

<p>Commission des Formations et de la Vie Universitaire (CFVU) :</p> <p>- Date du vote de la CFVU</p> <p><i>N.B. <u>Joindre au dossier de candidature :</u></i></p> <p><i>- <u>l'extrait de PV</u></i></p>	
---	--

**Conseil d'Administration (CA)
de l'université
et, le cas échéant, des
établissements partenaires :**

- Date du vote du CA

***N.B. Joindre au dossier de
candidature :***

- 1. Pour l'université, l'extrait de
PV,*
- 2. Le cas échéant, pour chacun
des établissements
partenaires, un courrier
d'engagement signé de son
représentant légal.*

6.3. Signature du candidat

Etablissement(s) partenaire(s)	Nom, prénom et qualité du représentant de l'établissement partenaire
<i>Si besoin, ajouter ci-dessous des lignes pour chaque établissement partenaire supplémentaire</i>	

<p>Nom et prénom du ou de la président(e) de l'université expérimentatrice :</p> <p><i>(apposer le cachet de l'université)</i></p>	
<p>Date :</p>	
<p>Signature :</p>	

Annexes

1 Eléments de contexte et objectifs

- Lutte contre l'échec :

En 2015-2016, la promotion de PACES comportait 1160 étudiants redoublants. 33% d'entre eux ont finalement été reçus en DFG2 à l'issue du redoublement. Les étudiants ayant eu en première PACES (PACES1) une moyenne inférieure 12 constituaient 84% de la promotion ; seuls 24% d'entre eux ont pu passer en DFG2. En revanche, plus de 80% des étudiants ayant eu une moyenne supérieure à 12 en PACES1 ont accédé en DFG2.

Pour limiter les situations d'échec à l'issue du redoublement de PACES, le dispositif ouvre donc l'accès aux étudiants n'ayant pas intégré un DFG2 à l'issue de leur première PACES à des parcours adaptés de licence. Ils auront une 2^{ème} chance d'intégration en DFG2 par la procédure d'admission directe ou poursuivre dans le cursus licence en évitant un 2^{ème} échec.

Ce dispositif est ouvert à tous les étudiants ayant effectué une année de PACES. Il est cependant plus particulièrement destiné aux étudiants ayant eu entre 8 et 12/20 de moyenne. Pour cette catégorie d'étudiants la chance d'intégrer une filière santé est plus importante via un parcours adapté que via un redoublement de PACES. Pour ceux n'intégrant pas une filière santé, le dispositif permet d'accéder à un niveau licence en 3 ans.

A titre d'exemple :

- o dans le système en vigueur un étudiant qui redouble une première PACES avec une moyenne supérieure à 10, qui échoue en 2^{ème} PACES avec une moyenne supérieure à 10 peut se réorienter en L2 de Sciences de la Vie, passer ensuite en L3 et atteindre le **grade de licence en 4 ans**.
- o dans le système proposé, ce même étudiant pourrait à l'issue d'une première PACES être admis en L2 de Sciences de la Vie, candidater à l'admission DFG2. En cas d'échec il pourrait être admis en L3 et atteindre le **grade de licence en 3 ans**.

- Diversification des publics :

En 2014/2015, 95% des étudiants ayant intégré une filière de PACES étaient issus de la série S. 26,4 % d'entre eux ont eu mention très bien au baccalauréat. Dans la filière Médecine 98% des étudiants admis étaient issus de la série S, avec mention Bien ou Très bien pour 77% d'entre eux.

L'objectif est d'accroître la présence d'étudiants issus des différentes séries du Baccalauréat et démontrant des qualités attendues dans les professions de santé.

2 Conditions d'accès

Le dispositif s'appuie sur l'ouverture de parcours adaptés de licence de Sciences de la Vie, de Chimie et de STAPS. Ces parcours seront ouverts aux étudiants issus ou non de PACES selon les conditions qui suivent.

Etudiants issus de PACES

- Les étudiants ayant eu une moyenne supérieure à 10 dans au moins une des filières de la PACES sont autorisés à candidater pour une admission en L2 de parcours adapté.
- Les étudiants ayant eu une moyenne inférieure à 9 dans toutes les filières de la PACES sont autorisés à candidater pour une admission en L1 de parcours adapté.
- Pour les étudiants ayant eu une moyenne comprise entre 9 et 10, une admission en L2 avec rattrapage d'UE sera discutée en commission pédagogique.

Au total 200 places sont ouvertes réparties sur les 2 années (L1 et L2).

Le recrutement se fait par ordre de classement aux épreuves du tronc commun de PACES.

NB. Les étudiants ayant eu deux inscriptions en PACES ne sont pas autorisés à s'inscrire dans ces parcours adaptés.

Etudiants hors PACES

Les inscriptions se feront via Admission Post Bac (APB). Le recrutement s'appuiera à la fois sur le dossier de réussite scolaire de l'élève mais aussi sur sa motivation pour cette filière spécifique de formation et pour le métier visé. Pour cela, en plus de ses résultats scolaires, l'élève devra rédiger une lettre de motivation (déposée dans APB). La maturité du projet professionnel de l'élève, sa réflexion sur son projet de vie seront des éléments prépondérants d'accès à cette voie spécifique de formation. Le modèle choisi par AMU est celui d'un complément de formation à l'image du Coursus Master Ingénierie (une UE supplémentaire par semestre). Comme le CMI, un affichage spécifique est souhaitable sur APB afin que les élèves qui souhaitent réaliser des études de santé puissent identifier facilement cette nouvelle possibilité.

Un étudiant ayant candidaté deux fois aux admissions directes ne pourra pas prendre d'inscription ultérieure en PACES.